

**Ports de Plaisance :
Le SGDM mandate la FFPP pour organiser les conditions de reprise des
activités de plaisance**

Dans le cadre de la table ronde du 24 avril, Denis Robin, Secrétaire général de la mer, confie à la Fédération Française des ports de plaisance (FFPP) l'élaboration des bonnes pratiques sanitaires pour une reprise des activités de plaisance. L'ensemble de la filière est mobilisé autour de la FFPP pour apporter une réponse concertée et opérationnelle dès la semaine prochaine.

C'est à l'initiative de la Fédération Française de Ports de Plaisance et de son Président Serge Pallares que s'est tenue aujourd'hui une table ronde réunissant toute la filière maritime sur le thème "Ports de Plaisance : état des lieux et avenir". En présence de tous les présidents d'unions et associations régionales de ports de plaisance Français et des décideurs institutionnels, l'ensemble de la filière portuaire s'est exprimé sur l'arrêt total des activités de plaisance et ses conséquences sur la saison 2020.

Pour Serge Pallares, « *l'enjeu de cette première réunion est double : accompagner les professionnels de la filière et garantir la sécurité des plaisanciers.* »

A cette occasion, Denis Robin, le Secrétaire général de la mer a mandaté la FFPP afin d'élaborer des recommandations pour le déconfinement de la filière.

La FFPP travaille dès maintenant avec l'ensemble des parties prenantes sur un guide des bonnes pratiques du déconfinement pour les ports de plaisance Français qui sera remis la semaine prochaine au Secrétaire général de la mer.

Serge Pallares a souligné « *la reprise actuelle des activités de plaisance sur l'ensemble des ports est jugée indispensable pour sauver une saison 2020 qui s'annonce très difficile. Mais l'accès aux ports pour les plaisanciers doit être combinée à l'autorisation de naviguer de façon à garantir le respect des conditions sanitaires nécessaires.* »

Pour Denis Robin, « *nous sommes à un moment clé de la gestion de cette crise sanitaire (...) Il y a une adhérence forte entre les Ports de Plaisance et l'activité touristique (...); les ports de plaisance sont à la croisée des chemins entre transport, tourisme et logistique et j'ai demandé une prise en compte de la situation des ports de plaisance dans la réflexion plus globale qui est en cours.* »

Il a été confirmé que le 11 mai était un point de départ et le début du dispositif de déconfinement en France mais que la date de reprise des activités de plaisance ne pouvait pas encore être fixée.

C'est la cohésion de la team maritime réunie ce matin par la FFPP qui œuvre pour trouver les solutions les plus adaptées sur le plan sanitaire et économique. Elle travaille en cohérence avec l'administration et les pouvoirs publics, dans un esprit de solidarité et d'unité pour permettre la reprise d'activité de l'ensemble des ports de plaisance, quelles que soient leur taille et leur statut.

Contacts presse :

Olivia Penichou 0607089147

FEDERATION FRANCAISE DES PORTS DE PLAISANCE

17 rue Henri Bocquillon 75015 PARIS

Tél : 01 43 35 26 26 – Fax : 01 43 35 26 27 – E-mail : contact@ffpp.fr – Site WEB : www.ffports-plaisance.com